



Année Scolaire 2023/2024

CONVENTION DE « MINI STAGES »
Elève de 3ème



* Cocher le choix d'orientation souhaitée

Bac pro « Restauration » *

CAP Cuisine*



**LYCEE
PROFESSIONNEL
HÔTELIER
LYCEE DES
METIERS**
286, chemin Simone
BLANC
30270 Saint-Jean-du-
Gard

Etablissement d'Accueil	Etablissement d'origine
<p>Lycée Hôtelier Marie Curie Lycée des métiers 286, chemin Simone BLANC 30270 ST JEAN DU GARD</p> <p>Représenté par Mme ADJOUADI Fabienne, Provisseure Adjointe</p> <p>Personnes responsables des mini stages : Mme PHILIP, Mme DAUX (DDFPT) Tél : 04 66 85 09 23</p> <p>La convention doit être renvoyée signée par toutes les parties 72h au moins avant le mini-stage à l'une des adresses email suivante : ddfpt.0300041g@ac-montpellier.fr bde-lp0300041g@ac-montpellier.fr</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Représenté par</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Personne responsable des ministages.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Il a été convenu ce qui suit :

☎ 04.66.85.30.85
Fax : 04.66.85.19.60

Mail : ce.0300041g@ac-montpellier.fr

Site internet :
<https://www.lyc-curie-stjeandugard.ac-montpellier.fr>

Dossier suivi par:
Mme Daux Laurence DDFPT

Article 1 : L'élève de la classe de (Numéro de téléphone du responsable légal en cas d'urgence :) effectuera un mini stage d'observation et d'information au lycée hôtelier Marie Curie, le en découverte des métiers de la « Cuisine » ou de « Service et Commercialisation ».

Il se présentera à l'ouverture du bureau de la vie scolaire **à partir de 8h20 et avant 8h30** pour accueil et vérification. Puis sera accompagné au bureau de la Directrice Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) pour l'intégration en mini-stage. Celui-ci finira à 15h avec le service.

L'élève prendra son repas au self. **Le prix du repas est de 3,01 €** à régler dès son arrivée **uniquement par chèque** (ordre : Agent comptable du lycée Marie Curie).

Si un adulte accompagnant (parent, professeur...) souhaite également déjeuner au lycée, le prix du repas est de 8,80 euros et le repas sera pris au restaurant pédagogique si ce dernier est ouvert pendant que le stagiaire œuvrera. **Il faudra se rendre le matin en arrivant** au service de l'intendance pour régler avec le coupon détachable de la page suivante.

Il n'est pas possible de déjeuner avec l'élève.



Article 2 : L'élève devra respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Le lycée exige du stagiaire une tenue et un comportement irréprochables. Durant le mini stage, l'élève stagiaire est soumis aux règles en vigueur au Lycée Marie Curie, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. L'élève en stage demeure attaché à l'établissement scolaire d'origine.

Article 3 : Les élèves doivent se présenter en atelier en respectant les règles d'hygiène et de sécurité exigées par la profession : **les cheveux longs doivent être attachés, le port de bijoux et de piercings est strictement interdit, ongles courts et non vernis. Un pantalon noir et des chaussures de ville noires sont demandées pour entrer dans l'atelier ainsi qu'un haut blanc sans motif (chemise, tee shirt).** Ne pas envisager d'achat spécifique pour cette journée.

Article 4 : L'élève reste sous statut scolaire pendant tout le déroulement du stage. Une assurance a été contractée auprès de la MAIF par l'établissement d'accueil. Le stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 5 : L'accueil de l'élève ne sera pas possible si la convention n'a pas été retournée par mail 72 heures signée par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal.

Fait à, le

Le chef d'établissement d'origine	Le responsable légal de l'élève	Le Proviseur adjoint du Lycée Marie Curie
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :

✂

Date :

Nom et prénom de l'élève :

Nombre de repas accompagnants mini-stage pris au restaurant pédagogique :

Prix unitaire : 8,80 €

Signature :